

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Procédure Adaptée

Identification de l'organisme qui passe le marché : Le Touquet-Paris-Plage Tourisme
Correspondant : Monsieur le Directeur Général, Axel de BEAUMONT, Palais des Congrès, Place de l'Hermitage, 62520 Le Touquet-Paris-Plage.
tél. : 03-21-06-72-66
télécopieur : 03-21-06-72-86
Contact : Mlle Isabelle Blanchard
courriel : juridique@ville-letouquet.fr
adresse internet : <http://www.letouquet.com>

Objet du marché : Organisation de deux feux d'artifice sur la Commune du Touquet-Paris-Plage.

Les prestations seront exécutées :
- le 13 juillet 2016 : spectacle sur le thème « une journée à la plage », de 20 mn, à 23 h, sur le front de mer.
- le 15 août 2016 : spectacle de 15 mn, à 22 h 30, au Jardin d'Ypres.

Un montant maximum de 25 000 euro(s) HT est consacré pour les deux spectacles.

L'allotissement s'avère impossible car pour respecter le montant de l'enveloppe globale, les deux feux d'artifice ne peuvent être fractionnés.

Les variantes ne sont pas autorisées et il n'est pas prévu d'option.

Procédure de passation :

La consultation est passée par une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Modalités d'attribution :

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Critères de sélection :

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics au moyen des critères suivants :

- Moyens techniques du candidat pour la mise en oeuvre et la réalisation du spectacle : 20 points, analysés en fonction du dossier administratif à envoyer à la Préfecture, les moyens humains et matériels prévus...
- Variété des effets et originalité du spectacle : 50 points, appréciées à travers le nombre de tableaux, le nombre de bombes et leur calibre, les coloris, la cohérence de l'ensemble...
- Prix : 30 points, analysé au travers du montant proposé dans l'acte d'engagement.

Date limite : 24 juin 2016, à 12h00.

Renseignements divers : l'euro.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 16S0007.

Renseignements administratifs

Correspondant : Mme Isabelle Blanchard
Adresse : Direction de l'Administration Générale - Pôle Juridique et Marchés
Hôtel de Ville
Boulevard Daloz
62520 Le Touquet-Paris-Plage

Téléphone : 03.21.06.72.66.
Fax : 03.21.06.72.86.
Courriel : juridique@ville-letouquet.fr

Renseignements techniques

Correspondant : M. Jean-René DELCROIX
Adresse : Direction du Territoire et du Développement Durable
Hôtel de Ville
Boulevard Daloz
62520 Le Touquet-Paris-Plage
Téléphone : 03.21.89.43.00
Fax : 03.21.89.43.01
Courriel : delcroix.jean-rene@ville-letouquet.fr

Le dossier est à retirer sur place ou à demander par fax (03.21.06.72.86), ou par mail (juridique@ville-letouquet.fr) ou par courrier (Hôtel de Ville - Direction de l'Administration Générale - Pôle Juridique et Marchés - Boulevard Daloz - 62520 Le Touquet-Paris-Plage), et sera remis ou envoyé à chaque candidat gratuitement.

Le dossier est téléchargeable par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://okmarches-ville-letouquet.omnikles.com>

et les candidats ont la possibilité de déposer leur candidature et leur offre en ligne par voie électronique à cette même adresse.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Lille - 143 rue Jacquemars Giélée - BP 2039 - 59014 Lille cedex.

Tél. : 03.20.63.13.00 - Télécopie : 03.20.63.13.47.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal administratif de Lille - 143 rue Jacquemars Giélée - BP 2039 - 59014 Lille cedex.

Tél. : 03.20.63.13.00 - Télécopie : 03.20.63.13.47.

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée,
- référé précontractuel : avant la signature du marché (articles L 551-1 à 12 et R 551-1 à 6 du Code de Justice Administrative),
- référé contractuel : dans un délai de 31 jours après la publication de l'avis d'attribution ou à défaut, 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L 551-13 à 23 et R 551-7 à 10 du Code de Justice Administrative),
- recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de publication ou de la notification de la décision de rejet (articles R 421-1 à 7 du Code de Justice Administrative),
- recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution de marché et ouvert aux seuls candidats évincés (CE 16 juillet 2007, n°291545, Société Tropic Travaux Signalisation).

Date d'envoi de l'avis à la publication sur le site internet de Marchés Online (www.marchésonline.com) :

6 juin 2016